



Commune de  
Villeteuse

## Certificat d'affichage

Je soussigné, Dieunor EXCELLENT,

Certifie que :

Intitulé

**L'ARRETE N° 22/96 PORTANT AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°3  
DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)**

a fait l'objet d'un affichage en Mairie de Villeteuse à compter du 7 septembre 2022 et pendant toute la durée de l'enquête publique.

Fait à Villeteuse, le 10 octobre 2022,

Le Maire,

Dieunor EXCELLENT



## Certificat d'affichage

Je soussigné, Azzedine TAÏBI,

**Certifie que :**

**Intitulé**

**L'ARRETE N° 22/96 PORTANT AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°3  
DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)**

a fait l'objet d'un affichage en Mairie de Stains à compter du 13 septembre 2022 et pendant toute la durée de l'enquête publique.

Fait à Stains, le 13 octobre 2022,

Le Maire,

Azzedine TAÏBI





MAIRIE DE  
SAINT-OUEN-SUR-SEINE

République Française  
Liberté, Égalité, Fraternité

## Certificat d'affichage

**Objet :** Affichage de l'arrêté n°22/96 en date du 06 septembre 2022 prescrivant l'enquête publique sur le projet de modification n°3 du PLUi

Le Maire de la commune de Saint-Ouen-sur-Seine certifie que l'arrêté n°22/96 en date du 06 septembre 2022 prescrivant l'enquête publique sur le projet de modification n°3 du PLUi a été affiché sur les panneaux, disposés à cet effet, aux abords de la mairie de Saint-Ouen-sur-Seine entre le 08 septembre 2022 et le 10 octobre 2022.

Fait à Saint-Ouen-sur-Seine, le 15 JAN 2023



Pour le Maire  
Et par délégation

Hélène STREIFF  
Directrice générale adjointe

Boîte postale 269  
93205 Saint -Denis  
cedex

TÉLÉPHONE :

01 49 33 66 66

TELECOPIE :

01 49 33 69 69

SITE INTERNET :

[www.ville-saint-denis.fr](http://www.ville-saint-denis.fr)

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

JE SOUSSIGNE, MATHIEU HANOTIN, MAIRE DE LA VILLE DE SAINT-DENIS,

CERTIFIE que l’arrêté d’ouverture de l’enquête publique sur le projet de modification n°3 du Plan Local d’Urbanisme Intercommunal, de Plaine Commune en date du 6 septembre 2022 a été affiché à la vue du Public, à la Mairie de Saint-Denis à partir du 12 septembre 2022 et jusqu’au 15 novembre 2022 inclus.

Le présent certificat est établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Saint-Denis,

Le Maire de Saint-Denis,

Mathieu HANOTIN



# CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussignée, Madame Maggy RATTEZ-BASSOUM, Responsable du service Juridique et Instances de l’Etablissement Public Territorial Plaine Commune.

**Certifie que le document suivant :**

**Arrêté n°22/96 du 06/09/2022 prescrivant l’enquête publique sur le projet de modification n°3 du PLUi**

A été affiché au siège de l’Etablissement Public Territorial à compter du 14/09/2022 pour une durée de 1 mois.

Fait à Saint-Denis, 15 septembre 2022

Pour le Président et par délégation



**Maggy RATTEZ-BASSOUM**  
Responsable du service Juridiques et  
Instances

## Certificat d'affichage

Je soussigné, Michel FOURCADE,

Certifie que :

Intitulé

L'ARRETE N° 22/96 PORTANT AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°3  
DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

a fait l'objet d'un affichage en Mairie de Pierrefitte-sur-Seine à compter du 7 septembre 2022 et pendant toute la durée de l'enquête publique.

Fait à Pierrefitte-sur-Seine, le 10 octobre 2022,

Le Maire,

Michel FOURCADE





## Certificat d'affichage

Je soussigné, Mohamed GNABALY

Certifie que l' ARRETE suivant :

Intitulé

**ARRETE n° 22/96 du 6 septembre 2022 prescrivant l'enquête publique sur le projet de modification n°3 du PLUi de l'Établissement Public Territorial Plaine Commune**

a fait l'objet d'un affichage à la Mairie de L'Île Saint Denis du 7 septembre 2022 au 16 novembre 2022

Fait à L'Île Saint Denis, le

**29** ~~sept.~~ 2022

Le Maire,

Mohamed GNABALY

Pour le Maire  
Par délégation  
Le Directeur Général



## Certificat d'affichage

Je soussigné, Hervé CHEVREAU,

Certifie que l'arrêté suivant :

Intitulé

**ARRETE n°22/96 de l'Etablissement Public Territorial de Plaine Commune du 6 septembre 2022 prescrivant l'enquête publique sur le projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Plaine Commune**

a fait l'objet d'un affichage à la Mairie d'Épinay-sur-Seine du 7 septembre au 7 octobre 2022.

Fait à Épinay, le 10 octobre 2022,



Le Maire

Hervé CHEVREAU

## Certificat d'affichage

Le maire de la commune de la Courneuve, certifie que l'arrêté prescrivant l'enquête publique sur le projet de modification n°3 du PLUi a été affiché du 7 septembre 2022 au 10 octobre 2022.

Liberté

Fait à la Courneuve le 10 octobre 2022.

Le Maire



Gilles POUX

Égallité

Fraternité



## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

**Objet :** Arrêté prescrivant l’enquête publique sur le projet de modification numéro 3 du PLUi.

Je soussigné Karine Franclet, Maire d’Aubervilliers, certifie qu’un arrêté de prescription de l’enquête publique sur le projet de modification numéro 3 du PLUi a été affiché au 120 bis rue Henri Barbusse à compter du 08 septembre 2022 et ce jusqu’au 08 octobre 2022 inclus.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Aubervilliers, le 04 OCT. 2022

Karine Franclet



Maire d’Aubervilliers

Présidente de Plaine Commune

Conseillère départementale